



Questions et réponses concernant le corps européen de solidarité

Bruxelles, le 15 septembre 2016

La Commission propose aujourd'hui de créer un corps européen de solidarité. Les jeunes de toute l'Union pourront proposer leur aide là où elle sera le plus utile, pour répondre aux situations de crise. Je veux que ce corps européen de solidarité soit opérationnel dès que possible.

Qu'est-ce que le corps européen de solidarité?

Il a été présenté par le **président Juncker** lors de son discours sur l'état de l'Union, le 14 septembre 2016: *«L'Union européenne peut aussi aider à créer plus d'opportunités pour les jeunes. L'Europe compte de nombreux jeunes qui souhaitent s'engager, contribuer utilement à la société et montrer leur solidarité. [...] J'ai la conviction qu'une solidarité beaucoup plus grande est nécessaire. Mais je sais aussi que la solidarité est un acte volontaire. Elle doit venir du cœur. Elle ne peut pas être imposée. [...] C'est dans ce même esprit que la Commission propose aujourd'hui de créer un corps européen de solidarité. Les jeunes de toute l'Union pourront proposer leur aide là où elle sera le plus utile, pour répondre aux situations de crise, comme la crise des réfugiés ou les récents tremblements de terre en Italie. Je veux que ce corps européen de solidarité soit opérationnel dès que possible. Et je veux voir les 100 000 premiers jeunes volontaires à l'œuvre d'ici 2020. En rejoignant volontairement le corps européen de solidarité, ces jeunes pourront développer leurs compétences, avoir un travail et aussi vivre une expérience humaine de grande valeur.»*

Le corps européen de solidarité (CES) a été imaginé pour offrir aux jeunes Européens de moins de 30 ans l'occasion de soutenir une organisation non-gouvernementale (ONG), une autorité locale ou une entreprise privée œuvrant pour gérer des situations difficiles dans l'ensemble de l'Union européenne et ayant pour objectif, par exemple, d'aider à la reconstruction de communautés suite à des catastrophes naturelles, de répondre à des défis sociaux tels que l'exclusion sociale, la pauvreté, les questions de santé et de démographie, ou de travailler pour l'accueil et l'intégration des réfugiés.

Le corps va développer sa propre identité ancrée dans les valeurs fondamentales de l'UE que sont l'engagement et la solidarité. En devenant membre du corps, les participants exprimeront leur engagement et leur volonté de consacrer une période de leur vie à venir en aide aux autres. En soutenant les autres, y compris les plus vulnérables dans nos sociétés et nos communautés, les jeunes ne mettent pas seulement en pratique les valeurs fondamentales de l'UE, mais ils acquièrent également des compétences, notamment linguistiques, et une expérience qu'ils pourront faire valoir ultérieurement, lorsqu'ils chercheront un emploi ou qu'ils poursuivront leurs études ou leur formation.

Comment ce corps va-t-il fonctionner et quand va-t-il être mis en place?

Le corps reposera sur les programmes professionnels et de volontariat pour la jeunesse déjà existants dans l'UE, ainsi que sur la mobilisation des réseaux d'offres d'emploi, d'éducation et d'acteurs de la société civile établis à travers l'Europe. Nous développerons ce dispositif en coopération étroite avec les États membres, les autorités locales et les ONG.

Les candidats souhaitant intégrer le corps et les entités souhaitant recruter des membres pourront le faire via un point d'entrée unique: un portail web consacré au corps européen de solidarité.

Les missions dureront entre deux mois et un an. Dans le cas d'un placement professionnel, la durée minimale d'un emploi sera de quatre mois.

Le corps européen de solidarité sera mis en place dès que possible et sa première mission consistera à rendre opérationnel le portail web. L'objectif est d'atteindre 100 000 jeunes engagés dans le corps d'ici 2020.

Qui peut participer et quels sont les critères?

Toute personne âgée de moins de 30 ans résidant dans l'UE, indépendamment de son milieu, est la bienvenue au sein du corps, qu'elle soit actuellement en études, en formation, employée ou en recherche d'emploi. Il existe des postes correspondant à une large variété de profils, que ce soit des jeunes tout juste sortis de l'école ou des diplômés de l'enseignement supérieur qui sont susceptibles d'avoir une ou plusieurs expériences professionnelles.

Comme le suggère son nom, le corps européen de solidarité sera fondé en premier lieu sur la solidarité. Les jeunes qui souhaitent devenir membres du corps devront adhérer à sa mission dans le cadre de leur inscription, affirmer leur engagement et leur volonté d'entreprendre des activités de solidarité dès lors qu'ils auront été mis en lien avec une organisation ou qu'ils auront été acceptés comme volontaires.

S'il n'est pas possible de garantir une place une fois l'inscription achevée, la multitude de défis et, partant, la diversité des compétences nécessaires pour y faire face montrent qu'un large spectre de profils professionnels sera utile.

À quel genre d'activités participeront les membres du corps européen de solidarité?

Les membres du corps européen de solidarité peuvent prendre part à toute forme d'activité relative à la préparation et à la réaction à long-terme aux catastrophes naturelles, à des activités visant à répondre à des défis sociaux tels que l'exclusion sociale, la pauvreté, les questions de santé et de démographie, ou bien encore à des activités dont l'objectif est de résoudre la crise des réfugiés.

Le dispositif peut notamment soutenir le développement de services sociaux et de soins de santé et de réadaptation pour des personnes menacées de pauvreté et d'exclusion sociale telles que les Roms, les personnes handicapées, certains groupes de migrants et d'autres personnes victimes de discrimination et de préjugés.

Les réponses immédiates à des catastrophes naturelles, comme la lutte contre les feux de forêt ou la recherche et le sauvetage en milieu urbain, sont exclues car elles requièrent l'intervention de professionnels hautement qualifiés. Cependant, si une communauté rurale souhaite minimiser les risques de feux de forêt en débroussaillant le sous-bois par exemple, les membres du CES peuvent apporter leur contribution.

Où seront envoyés les membres du corps européen de solidarité et pendant combien de temps?

Les membres du corps peuvent être envoyés dans leur pays d'origine ou dans un autre État membre de l'UE en fonction des besoins des organisations participantes et du profil et des préférences du candidat.

Quelles organisations peuvent participer?

Les ONG, les autorités locales et les entreprises privées œuvrant pour gérer des situations difficiles peuvent utiliser le portail pour contacter et recruter des membres du corps.

Toutes les organisations concernées par des activités de volontariat doivent détenir une accréditation valide garantissant leur conformité à la [charte](#) du service volontaire européen (SVE), afin de démontrer qu'elles respectent les normes de qualité nécessaires.

Les participants sont-ils rémunérés?

Si la personne est recrutée en tant que travailleur salarié, stagiaire ou apprenti dans un autre État membre, cette personne touchera un salaire (dans le cas d'un contrat de travail) et/ou une indemnité (pour un stage ou un apprentissage) afin de couvrir ses dépenses quotidiennes et ses frais de transport, salaire et/ou indemnité qui peuvent être pris en charge par exemple par le dispositif de garantie pour la jeunesse.

Si la personne postule en tant que volontaire, les dépenses de base liées à sa participation (c'est-à-dire les frais de nourriture, de logement et de transport) sont couverts par la subvention que le service volontaire européen verse à l'organisation concernée. Le participant recevra également un argent de poche, dont le montant dépendra du pays dans lequel est effectué le volontariat. De plus, tous les volontaires sont couverts par l'assurance SVE obligatoire mise en place par le dispositif.

Comment cette initiative sera-t-elle financée?

Les coûts liés aux déplacements transfrontaliers et aux dépenses quotidiennes à l'étranger seront largement couverts par le biais d'une subvention de l'UE à des structures déjà existantes comme le service volontaire européen ou le dispositif de garantie pour la jeunesse.

Quels sont les avantages pour les ONG, les entreprises ou les autorités locales participantes?

Grâce au corps européen de solidarité, toutes les entreprises, les ONG et les autorités locales à la recherche d'employés, de stagiaires ou de volontaires pour des projets de solidarité disposent d'un accès unique et simple à des services d'information, de placement et de recrutement. De plus, le nombre de jeunes gens motivés sera bien plus important qu'à l'échelle locale ou nationale.

Enfin, dans la mesure où tous les jeunes membres du CSE devront certifier leur engagement à la mission du corps et prouver leur motivation, les organisations et les entreprises pourront présélectionner plus facilement et plus rapidement ceux qui correspondent le mieux à la culture de leur

organisation et qui répondent le mieux à leurs besoins spécifiques.

Exemples possibles

- Une organisation croate travaillant dans une zone ayant connu un conflit accueille plusieurs volontaires originaires de différents États membres de l'Union européenne. Elle organise des activités pour les jeunes de différentes communautés afin de les aider à vivre ensemble en paix. Le fait que ces volontaires ne soient pas originaires de la région leur permet d'être mieux acceptés par les deux communautés et d'avoir un impact plus important.

- Suite à une marée noire en mer du Nord, une jeune citoyenne danoise va apporter son aide à l'autorité locale suédoise de la zone la plus touchée pendant une période de neuf mois. Elle aidera la municipalité au cours des opérations de nettoyage de la zone et de soin des animaux. Ses frais d'hébergement, de nourriture et de transport ainsi que son assurance et son argent de poche seront versés directement par le service volontaire européen à l'autorité locale.

- Après avoir consulté son conseiller professionnel au centre local pour l'emploi, un jeune travailleur social grec d'Athènes a accepté une offre d'emploi pour travailler dans un centre d'accueil des réfugiés à Thessalonique. Durant les huit prochains mois, il va prêter main-forte à une équipe de psychologues, de travailleurs sociaux et de professeurs pour aider les enfants des réfugiés à s'adapter à leur nouvelle vie. Il touchera un salaire mensuel net ainsi qu'une indemnité mensuelle de 200 euros pour couvrir ses dépenses quotidiennes et ses déplacements.

MEMO/16/3062

Personnes de contact pour la presse:

[Christian WIGAND](#) (+32 2 296 22 53)

[Melanie VOIN](#) (+ 32 2 295 86 59)

Renseignements au public: [Europe Direct](#) par téléphone au [00 800 67 89 10 11](#) ou par [courriel](#)